



Non respect de délais et frais de gardiennage

Par **Alexia Ragnotti**, le **04/04/2018** à **13:37**

Bonjour,

Mon véhicule est tombé en panne à 600km de chez moi. Il a été pris en charge par un garagiste mais j'ai décidé de rapatrier le véhicule chez moi. J'ai donc fait appel à une entreprise de transport spécialisée qui m'a garanti un enlèvement avant Noël (j'ai gardé les mails échangés). Or, min véhicule n'a été enlevé que fin janvier, générant ainsi plus de 300euros de frais de gardiennage. L'entreprise de transport a payé le garagiste pour récupérer mon véhicule et me demande maintenant le remboursement. Ma question est la suivante : dois je rembourser ces frais alors qu'ils sont dus à un important retard d'enlèvement de leur part?

Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **04/04/2018** à **16:21**

Bonjour

Oui, vous devez payer.

Pour un mois de retard, demandez une remise, mais n'escomptez pas vous exonérer de payer, vous iriez au devant de problèmes juridiques qui alourdiraient largement la note .

Par **Alexia Ragnotti**, le **04/04/2018** à **17:51**

Et ce même si ces frais sont dus au non respect de leurs engagements ?

Effectivement, ce qui peu sembler évident sur le plan humain ne l'est pas forcément sur le plan juridique ou fiscal.

Merci de votre réponse